

2026-DSOL-130 : 5 subventions d'investissement dans le cadre de l'édition 2025 du budget participatif parisien (274 158€) et 3 subventions de fonctionnement (29 118€) soit 303 276€ pour 7 associations mettant en place des actions d'aide alimentaire et de solidarité auprès de personnes et de familles démunies ; conventions et avenants

PROJET DE DÉLIBÉRATION

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Depuis plusieurs années, nous constatons une augmentation du nombre de personnes et de familles bénéficiaires de l'aide alimentaire sur le territoire parisien. Outre les publics vulnérables déjà identifiés, une attention particulière est portée aux ménages précarisés dans leur logement (seniors, jeunes travailleurs, indépendants ou en contrats aléatoires...), aux très jeunes publics (bébés) et aux étudiants, qui doivent avoir accès à une alimentation équilibrée et être dirigés vers les dispositifs adaptés. Sur l'évolution du public, il est à noter que depuis 2023 les dispositifs d'aide alimentaire sont particulièrement sollicités par des jeunes en recours de minorité.

Depuis 2021, la fréquentation des dispositifs d'aide alimentaire reste forte et augmente de façon quasi systématique d'une année à l'autre. Ainsi, pour l'année 2025, ce sont autour de 12,2 millions d'équivalent repas qui ont été distribués dans le cadre de l'aide alimentaire (soit environ 33 200 équivalents repas chaque jour) contre 11,8 millions en 2024, sous la forme de repas confectionnés ou de denrées alimentaires brutes (colis, épiceries sociales et solidaires).

Face au contexte de précarité accrue, du fait de la hausse significative des prix notamment, il s'agit de continuer à soutenir les actions existantes, de les accompagner pour garantir leur bon fonctionnement et d'apporter une réponse adaptée aux nouvelles situations d'urgence qui pourraient se présenter, particulièrement en direction des plus vulnérables, en adéquation avec les actions inscrites dans le Pacte Parisien de Lutte contre l'Exclusion et avec la politique parisienne en faveur des populations fragiles.

La politique volontariste de la Ville de Paris en matière d'aide alimentaire se traduit également par le pilotage et l'animation d'une coordination des acteurs parisiens de l'aide alimentaire. Depuis 2023, l'animation de groupes de travail thématiques permet d'entamer un travail de diagnostic plus fin sur le territoire au travers d'indicateurs co-construits avec les acteurs de l'aide alimentaire et de travailler sur des thématiques de fond comme l'alimentation pour les plus petits, l'accès à une alimentation durable pour les plus précaires ou la mutualisation des achats de denrées. En 2026, seront abordées lors de ces groupes de travail les questions du bénévolat et du parcours alimentaire des bénéficiaires de l'aide alimentaire.

Par le présent projet de délibération, il est proposé de poursuivre le soutien apporté à 7 associations intervenant dans le domaine de l'aide alimentaire auprès de personnes et de familles démunies, par le biais de 5 subventions d'investissement et 3 subventions de fonctionnement ;

- L'acquisition de matériel de cuisine, rangement, réchauffe...pour la cantine des arbustes dans le 14^{ème} par l'association Food sweet food, pour un montant de 15 000 € (édition 2025 du BPP)

- L'acquisition d'une cuisine mobile dans le 20^{ème} par l'association « Les marmoulins de Ménil » pour 130 000€ (édition 2025 du BPP)

- L'acquisition de matériel (étagères, armoires réfrigérées) pour l'épicerie du café Sawa dans le 18^e pour 10 000€ (édition 2025 du BPP)
- L'acquisition de matériel (four, logistique transport, armoire réfrigérées...) pour l'association « Les petits paniers » dans le 20^e pour 74 158€ (édition 2025 du BPP)
- L'installation d'une cuisine partagée pour développer une activité de traiteur solidaire, mutualiser cet espace pour les associations d'aide alimentaire du quartier, développer des ateliers cuisine, par l'association « La cantine Le monde bouge » pour un montant de 45 000€ (édition 2025 du BPP)

Durant l'été 2026, du 13 juillet au 30 août, l'association Emmaüs Solidarité assure la distribution des repas au sein des locaux de l'ASPP (restaurant Hôtel de Ville dans Paris Centre), grâce à la coordination d'une vingtaine de bénévoles chaque soir. C'est l'association Food Sweet Food qui prépare les repas.

Afin de faire face à la hausse très conséquente de la fréquentation sur les premières semaines de l'été, nécessitant de réévaluer la jauge à 500 repas par jour, il est proposé d'accorder à l'association Emmaüs Solidarité une subvention de **3848€** pour le renfort d'agents polyvalents ainsi qu'une subvention de **22 595€** à l'association Food Sweet Food pour la préparation de 200 repas complémentaires par jour à compter du 3 août 2026 et jusqu'à la fin du dispositif.

L'association La Chorba, créée en 1998, propose depuis 2021, en collaboration avec la Fondation de l'Armée du Salut, un dispositif d'aide alimentaire intitulé « Art & Food », par le biais d'un service de petits déjeuners en place assise et d'une distribution de lunch boxes pour le déjeuner à destination de personnes isolées en situation de grande précarité et ce dans des lieux culturels de la ville. D'abord saisonnier, ce dispositif a été pérennisé à l'issue de l'hiver 2022-2023.

Afin de faire face à la hausse très conséquente de la fréquentation de ce dispositif depuis le début de la période estivale, il est proposé d'accorder à l'association La Chorba une subvention de **2 675€** afin de pouvoir préparer 630 petits déjeuners supplémentaires (1 575€) et pouvoir recourir à un second agent de médiation (1 100€).

Les fiches d'instruction de projet (FIP) jointes en annexe de l'exposé des motifs présentent les associations et les modalités de réalisation des projets proposés ainsi que les budgets prévisionnels afférents.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir délibérer.

Le Maire de Paris.